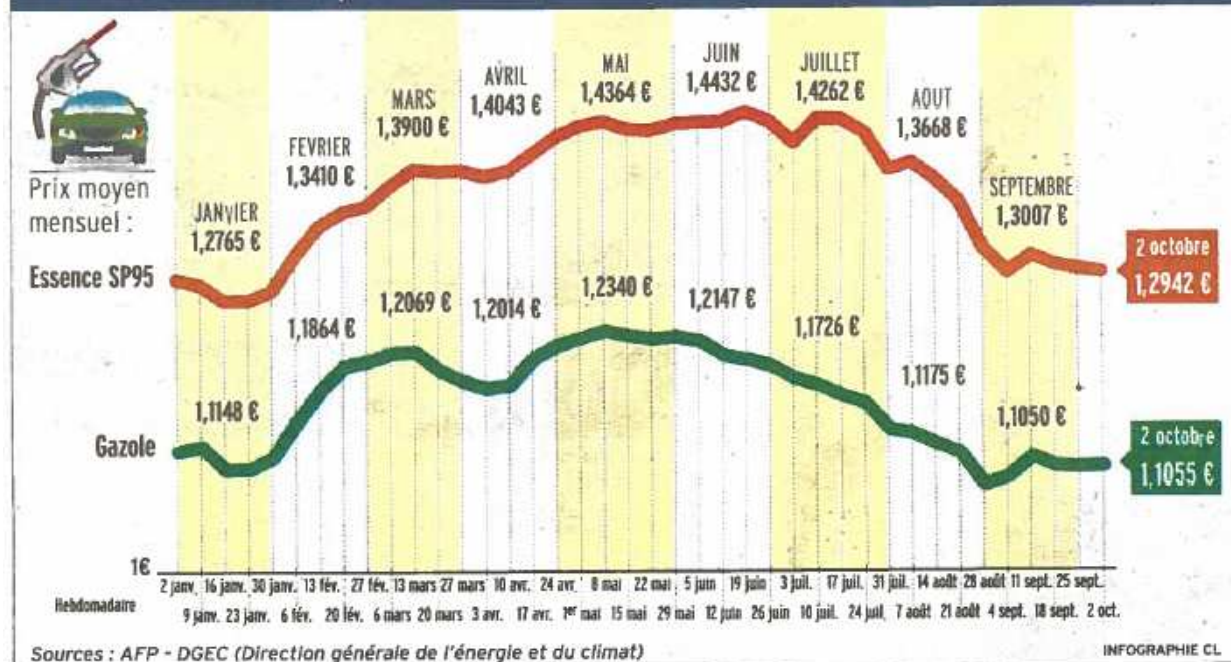




REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 06 OCTOBRE 2015

Énergie

L'évolution du prix des carburants en 2015



Le prix du gazole vendu dans les stations-services françaises est resté quasi stable la semaine dernière, tandis que ceux de l'essence ont continué à se replier légèrement, selon des chiffres officiels publiés hier par le ministère de l'Ecologie. Le gazole, qui représente environ

80% des volumes de carburants vendus en France, valait en moyenne 1,1055 euro le litre, contre 1,1044 euro la semaine précédente. Le prix du litre d'essence sans plomb 95 a poursuivi son repli pour la troisième semaine consécutive, de 0,28 centime à 1,2942 euro.

Alain Riffaud



Le maire de Cherves-Richemont (Photo CL) peut compter sur l'aide de GrandCognac pour l'acquisition d'un nouveau bus scolaire en février. L'agglomération a voté hier soir une subvention de 47 000 euros hors taxes, la moitié du prix du bus, pour remplacer l'ancien âgé de quinze ans et qui ne répondait plus à toutes les normes. Le véhicule de 35 places doit aussi permettre d'accompagner l'accroissement des effectifs scolaires de la commune, avec notamment l'ouverture d'une quatrième classe à l'école maternelle Jean-Marie Weber.

GrandCognac a les poches bien pleines

■ Tous les voyants économiques sont au vert pour GrandCognac d'après le rapport de la chambre des comptes présenté hier aux élus ■ Tout le contraire de Cognac.

Maurice BONTINCK
m.bontinck@charentelibre.fr

La nuit et le jour. Quinze jours après son rapport alarmant sur la situation financière de la ville-centre, la chambre régionale des comptes présente aux élus du GrandCognac son analyse de l'agglomération sur la période 2008-2014. Et forcément, le contraste est saisissant entre une ville mise en «situation d'alerte» depuis 2014 et «la sixième communauté de communes la plus riche de France». «C'est un rapport qui n'est pas défavorable», euphémise Michel Gourinchas.

«Recettes fiscales en constante progression»

Un chiffre résume la bonne santé de l'agglomération portée par l'industrie du cognac qui représente à elle seule 38% des exportations de toute la région Poitou-Charentes (2,4 milliards d'euros en 2012, juste devant le bordeaux ou le champagne): «Sa capacité de désendettement est passée de 21 ans en 2007 à 1,42 an en 2013.» Autrement dit, GrandCognac n'a quasiment plus de dettes et disposait en 2013 d'une capacité d'autofinancement (CAF) de 45,5%, «taux largement supérieur au seuil généralement attendu de 15%», précise la Chambre.



Les élus communautaires réunis hier soir ont les moyens d'investir grâce à la très bonne santé de la filière cognac. Photo M.-A. B.

Avec trois fois plus d'autofinancement que la moyenne, la Chambre précise dans une lapalissade que GrandCognac «dispose de marges de manœuvre importantes pour l'investissement». Avec des «recettes fiscales en constante progression», là aussi en raison de la bonne santé du cognac: la contribution économique territo-

riale (CET) payée par les entreprises a par exemple augmenté de 15% rien qu'entre 2013 et 2014. Soit 1,8 million d'euros supplémentaires dans les caisses.

Ce qui permet entre autres d'obtenir «un fonds de roulement élevé et en constante augmentation», qui a bondi de 6,9 millions d'euros en 2010 à 14 millions en 2014. GrandCognac n'a pas manqué d'utiliser cette manne dans son budget 2015 quand elle a fait augmenter son budget investissement... de 84%. C'était en janvier dernier avec le lancement du projet de centre aqua-ludique aux Vauzelles ou du déménagement du siège communautaire vers l'ancien hôpital (voir ci-contre).

À ce niveau-là, la baisse de dotations de l'État, évaluée à 1,35 million d'euros pour la période 2015-2017, n'est même plus mise en avant par le président de GrandCognac quand elle est au cœur des cahiers financiers du maire de Cognac. Michel Gourinchas s'inquiète surtout pour les communes

«Un fonds de roulement élevé qui a doublé entre 2010 et 2014 pour atteindre 14 millions d'euros.»

les plus pauvres – dont la sienne – qui vont quand même devoir mettre au pot de l'agglomération pour continuer à payer le fameux fonds de péréquation (Fpic). En 2015, le riche GrandCognac a dû verser 1,8 million à l'État, dont la moitié était à la charge des 14 communes membres. L'an prochain, le versement est annoncé «entre 2,1 et 2,5 millions». GrandCognac devrait continuer à baisser la part des communes pour augmenter sa propre participation directe. L'agglomération a les moyens. Ce qui est loin d'être le cas de tous ses membres. C'est tout le paradoxe.

L'Hôtel de communauté dès juin ?

Le conseil a décidé hier des modifications dans son budget voté en juin dernier. Parmi celles-ci, 2 millions d'euros ont été alloués dès cette année pour lancer le chantier des travaux de l'hôtel de communauté sur le site Martell de l'ancien hôpital. «Cela doit nous permettre de démarrer le chantier dès le début 2016», expliquait Michel Gourinchas avant le conseil. L'appel d'offres concernant dix lots de travaux vient en effet d'être publié pour trouver les entreprises d'ici le

23 octobre. L'objectif de l'agglomération est de finir l'aménagement en juin prochain. La chambre régionale des comptes rappelle que «l'ensemble de ce nouveau projet a été estimé à 3,08 millions d'euros en incluant l'acquisition du bâtiment et ses aménagements nécessaires». Parmi ces aménagements dans l'ancien bâtiment administratif de l'hôpital inoccupé depuis trois ans, 45 bureaux doivent être créés, fût en pensant déjà à la création prochaine d'une communauté d'agglomération élargie.

Cognac

L'hôpital Camille-Claudé regroupe ses services adultes en centre-ville



C'est sur l'ancien bâtiment de la chambre d'agriculture, à l'abandon depuis quelques années, rue des Champs-du-Château, que l'hôpital a jeté son dévolu.

Photo G. B.

820 000 euros TTC, montant qui comprend l'acquisition de l'ancien bâtiment de la chambre d'agriculture situé derrière la Maison des viticulteurs, rue des Champs-du-Château (280 000 euros), et l'ensemble des travaux de réhabilitation nécessaires, intérieurs et extérieurs. L'hôpital psychiatrique Camille-Claudé n'a pas lésiné sur la dépense dans le cadre de son projet de regroupement des services réservés aux patients adultes sur Cognac. Un projet longtemps resté dans les cartons qui n'attendait plus qu'un local pour être lancé. «Et on l'a trouvé, qui plus est en plein centre-ville, se réjouit Luc Thiel, le directeur de l'établissement public de santé mentale de la Charente basé à La Couronne. C'était indispensable et important de nous regrouper pour le confort et l'accueil de nos patients comme celui de nos équipes qui ne seront ainsi plus éclatées. Ça compte dans notre métier.» Sont concernés par cette opération le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel

(CATTP) de la rue de Metz, le centre médico-psychologique (CMP) de la rue François-Porché et l'antenne Agora d'accompagnement et de prévention en addictologie installée dans les locaux de l'ancien hôpital de Cognac. Les services dédiés aux enfants de la rue Georges-Briand restent, eux, en place. «On ne conservera pas les locaux de la rue de Metz qu'on louait, trop exigus. En revanche on aimerait le faire pour ceux de la rue Porché que le conseil départemental mettait gracieusement à notre disposition afin d'y installer un service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé [Samsah] dont on souhaite obtenir la création», précise Luc Thiel.

Dans l'immédiat, les travaux vont débuter dans le courant de ce mois rue des Champs-du-Château, pour une petite année. L'hôpital compte y aménager une douzaine de bureaux, deux salles d'activité, une salle de soins et une de réunion.

G. B.

Une nouvelle enseigne au Fief-du-Roy

Depuis le 1^{er} septembre, Chic, la nouvelle enseigne de vêtements, chaussures, sacs à main, accessoires, au Fief-du-Roy, ne s'adresse qu'aux femmes. «*Nous proposons du neuf griffé et du neuf sans étiquette qui provient d'inventus d'autres magasins que je vais chercher moi-même un peu partout en France*», explique Nathalie Salles-Boulesteix (Photo CL), 39 ans, ancienne photographe d'art reconvertie dans le commerce. Elle fait état d'une particularité de taille qui, selon elle, «*fait la différence vis-à-vis de la concurrence*»: des rééditions de modèles anciens de sacs à main, griffés Versace ou Pourchet, qui constituent son rayon «vintage».

«*J'attendais avec impatience qu'un local se libère. Et j'ai déjà du monde*, sourit la commerçante qui n'a pas eu peur de s'installer dans la zone en difficulté du Fief-du-Roy. Stéphane Musseau, le président de l'association des commer-



çants, m'a reçue à bras ouverts. J'ai créé un emploi par le biais d'un contrat-étudiant en embauchant Alyson, 18 ans, élève de terminale au lycée Jean-Monnet qui m'a beaucoup apporté.»

«Âme sœur», le premier single du lycéen cognaçais

Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

Aymeric Perrain, alias Evans Becker, lycéen cognaçais, a vécu sa première «grande émotion» d'artiste il y a quelques jours avec le lancement de son premier single - et premier clip tourné dans la région - sur You-

»

J'ai déjà de très bons retours sur le clip. C'est le début de ma carrière en quelque sorte. C'est la première chose concrète que je réalise dans la musique.

Tube, «Âme sœur». «*J'ai déjà de très bons retours sur le clip. C'est le début de ma carrière en quelque sorte. C'est la première chose concrète que je réalise dans la musique. C'est un morceau qui*



Aymeric Perrain, alias Evans Becker, espère se faire connaître.

Photo CL

va me permettre de me faire connaître. J'espère créer un petit buzz», avance cet élève en terminale ES au lycée Jean-Monnet qui espère sortir un album de RnB de neuf à onze morceaux dans les prochains mois.

Des débuts prometteurs

Les premiers jours sont prometteurs avec près de 3 000 vues de son clip et déjà beaucoup de commentaires plutôt positifs. Ce fan de Usher, Mickael Jackson et Justin Timberlake est un parfait au-

todidacte qui n'a jamais pris de cours de chant, de musique ou de danse. «*Je chante depuis que je suis tout petit. Il y a eu un déclic en 2011 quand j'ai remporté un prix jeunes talents en Rhône-Alpes. Ça m'a bien motivé. Au début, j'ai beaucoup repris des morceaux de RnR, puis je me suis mis à écrire mes propres textes. Je danse aussi beaucoup.*»

Repéré par le label Arch of Art basé à Rouen, il travaille depuis quelques mois sur son album. «*Cela a été très intense. Ils m'aident dans l'écriture sur certains morceaux et me proposent la musique.*»

Vidalies veut plus de dessertes

LGV Le secrétaire d'État juge insuffisants les 13 allers-retours Paris-Bordeaux en 2017

Secrétaire d'État aux Transports, Alain Vidalies était hier à Bordeaux à l'occasion du lancement du congrès international des transports intelligents. En marge de l'inauguration, il s'est exprimé sur le mécontentement exprimé par Alain Juppé, président de Bordeaux Métropole, et Alain Rousset, président du Conseil régional, sur le nombre de dessertes entre Paris et Bordeaux à l'horizon 2017, lorsque les deux villes seront à deux heures de distance.

« **Le compte n'est pas** »

La SNCF prévoit en effet 13 dessertes aller-retour. « Le compte n'est pas », selon les deux présidents qui rappellent que leurs collectivités ont largement mis la main à la poche pour financer le projet.

Hier matin, Alain Vidalies, autant comme secrétaire d'État que comme élu landais, a estimé lui aussi que « 13 allers-retours, ce n'était pas suffisant ». « Les deux protagonistes concernés sont en cours de négociation et ne veulent pas s'exprimer avant. Je vous rappelle que nous sommes dans le cadre d'un plan de financement singulier », ajoute le ministre qui fait allusion au partenariat public privé (PPP) confié au concessionnaire Liséa, qui se rémunérera au péage des trains utilisant la ligne et souhaite donc lui aussi plus de dessertes.

« Ce sera plus que 13 », assure Alain Vidalies qui ne se prononce en revanche pas sur le nombre de 19 allers-retours réclamés par Alain Juppé et Alain Rousset.

B.L.



Alain Vidalies était hier au Congrès des transports intelligents. PHOTO AFP

L'héroïne était dans le doudou : six mois de prison ferme

COGNAC La drogue avait été découverte dans une peluche, lors d'un contrôle routier du côté de Châteaubernard

Vincent ne nie pas les faits. Même si sa version peut être, sur certains points, sujette à caution. Ce toxicomane, âgé de 35 ans et domicilié à Châteaubernard, a été interpellé, vendredi en fin d'après-midi, à l'issue d'un banal contrôle routier. Ce jour-là, Vincent quitte la cité de Crouin, à Cognac, pour se rendre chez lui, à Châteaubernard. A Crouin, il vient d'acquiescer 50 grammes d'héroïne...

Vincent ne conduit pas. Il est le passage du véhicule arrêté par la police. Au cours du contrôle, les policiers de la Bac sont intrigués par un bout de plastique qui dépasse de la tête d'une peluche, un « doudou » qui appartient au fils handicapé de l'actuelle compagne de Vincent. Bingo : la peluche renferme l'héroïne. Au cours de la perquisition, les policiers découvrent quatre grammes de poudre supplémentaires au domicile de Vincent. Écroué, Vincent



Le tribunal d'Angoulême. PH. DR.

comparaissait hier au tribunal d'Angoulême.

Gyrophares

« Il y avait déjà un trou dans la tête du jouet. Quand j'ai vu les gyrophares, j'ai pensé que je pouvais y cacher l'héroïne ». Vincent affirme que la drogue, acquise pour sa consommation personnelle, lui aurait permis de tenir un mois. En refourguait-il par

ailleurs ? Le doute est largement permis.

Déjà condamné à plusieurs reprises, Vincent dit être accro à l'héroïne depuis dix-huit mois. Il n'a pas encore essayé d'arrêter. « J'ai commencé par l'alcool, le cannabis. Il y a dix-huit mois, après une séparation, j'ai été hébergé dans un lieu où de l'héroïne circulait. Je pensais être plus fort que tout le monde et que je ne serais pas accro ». Cela n'a pas été le cas.

« Si je n'ai pas décroché, c'est parce qu'il est plus facile de trouver de l'héroïne dans la rue que d'aller à Agora pour récupérer de la méthadone ». La procureur, Stéphanie Veyssière, regrette, que le prévenu n'ait jamais eu la volonté de se soigner. Elle requiert deux ans de prison, dont six mois avec sursis. « Exorbitant », selon l'avocate de Vincent, M^e Atrous-Lemouellic, qui brosse le portrait d'un « homme en souffrance ».

Enfin, Vincent a été condamné à 18 mois de prison, dont une année assortie du sursis, avec obligation de se soigner et d'acquiescer une formation. Il a été maintenu en détention.

B.R.

Les bémols de la Chambre régionale des comptes

GRAND-COGNAC Le rapport relève la bonne santé de l'intercommunalité mais assène diverses recommandations

PHILIPPE MÉNARD

p.menard@sudouest.fr

Grand-Cognac n'est pas Cognac. Là où la Chambre régionale des comptes pointait la « situation préoccupante » des finances de la ville-centre (notre édition du 23 septembre), elle constate que l'intercommunalité peut voir venir. « Grand-Cognac a restauré sa situation financière avec une progression des taux d'épargne, ce qui devrait lui permettre de faire face à ses projets d'investissement », mentionne le rapport présenté au Conseil communautaire hier soir. Sixième communauté de communes la plus riche de France dans sa strate, elle bénéficie du contexte économique favorable pour la filière cognac.

Les scrutateurs déclinent toutefois un certain nombre de recommandations. Elle prône un « schéma de mutualisation » avec Cognac, générateur d'économies. Depuis que les fonctionnaires se sont plongés dans les comptes, il y a un an, ce schéma a été validé, observe le président Michel Gourinchas.

La question du personnel

Concernant « le pacte financier et fiscal », la démarche est en cours. « Où en est-on ? », interroge Émilie Richaud, de l'opposition de droite à Cognac, pour laquelle ce sujet était une priorité. « On avance positivement. On a mandaté un cabinet sur la question des bases fiscales. Ce serait bien que ce soit réglé avant le 1^{er} janvier 2017 (date d'entrée en vigueur de la communauté d'agglomération, NDLR). Quand on aura 83 communes autour de

la table, ce sera plus difficile de faire des choses de cette nature », répond Michel Gourinchas.

Il remarque que l'élargissement de la communauté pourrait atténuer, a priori de moitié, les efforts pour le « fonds de péréquation horizontal » en faveur des CdC les plus pauvres. « On a la chance d'avoir une CdC qui vit bien. Elle ne peut ignorer ce qui se passe à côté », poursuit-il, rappelant les difficultés de certaines communes, Cognac entre autres.

Sujet commun à Cognac, la Cham-

« On a la chance d'avoir une CdC qui vit bien. Elle ne peut ignorer ce qui se passe à côté »

bre dénonce l'illégalité de certains régimes indemnitaires pour les agents (jours d'ancienneté ou de médailles) et convie à une renégociation des accords. La discussion aura lieu, indique le président.

Attention aux Vauzelles

Concernant le lourd investissement du pôle ludique et sportif des Vauzelles, la Chambre « invite à la plus grande prudence dans le montage juridique et financier du projet, dont la nature est par définition risquée en matière d'exploitation ». « L'enjeu sera clairement sur la qualité de la directrice ou du directeur. On a intérêt à ne pas se planter », admet Michel Gourinchas, qui rappelle que la collectivité a fait le choix d'une gestion en régie publique. Impitoyable, la Chambre s'attarde sur les interven-



Michel Gourinchas retient une tonalité plutôt favorable. ARCH. AL.

tions à la limite de la légalité de la CdC en faveur de Cognac Blues Passions et du Cognac Charente Basket Ball, confrontés à des remous financiers.

« On a décidé d'accompagner le CCBB dans quelque chose d'acceptable pour Grand-Cognac, et qui permet de conserver le club de basket », défend Michel Gourinchas. Il note que le bureau de la CdC était hostile à la création d'une SAS, en parallèle de l'association CCBB. Depuis, une crise a été évitée de peu. Aujourd'hui, la SAS devrait disparaître et un consensus a été trouvé

pour maintenir l'association à flots.

La Chambre se veut aussi pointilleuse sur le manque de « contrôle interne » ou le suivi des nouvelles activités périscolaires. « À un moment, il faut des limites à ce qui est demandé. On est en mesure d'apporter un regard sans prendre un cabinet qui coûtera entre 30 000 et 50 000 €, s'agace Michel Gourinchas sur ce dernier point. « C'est un rapport qui n'est pas défavorable, en dehors des mises en conformité avec la législation », préfère-t-il en retenir.

Mannamiente attend la décision du préfet

SANTÉ Le commissaire enquêteur va transmettre ses observations sur les irrégularités du site de traitement de Châteaubernard. Le préfet tranchera

La parole était à la défense, hier. Dans la matinée, le commissaire enquêteur Hervé Hucteau a rencontré Claude Mannalin. Le directeur de la société Mannamiente a pu répondre aux observations de l'expert à propos des irrégularités relevées sur le site de traitement de l'amiante du Mas de la cour, à Châteaubernard (lire notre édition de samedi).

Concrètement, trois soucis majeurs ont été identifiés : le volume d'amiante entreposé dépasserait les 50 tonnes autorisées, les conditions de stockage ne seraient pas conformes et la durée d'entrepôt n'aurait

pas été respectée (avec des stocks déposés depuis 2010 au lieu de trois mois maximum).

Pour l'heure, impossible de connaître la contre-argumentation de Claude Mannalin, directeur de Mannamiente, qui n'a pas répondu aux sollicitations de « Sud Ouest ». Ce dernier a cependant souhaité rencontrer Olivier Maurel, le sous-préfet de Cognac, vendredi pour recevoir ses conseils. « Nous avons envisagé ensemble les mesures à prendre pour respecter la réglementation, détaille Olivier Maurel. Par exemple, la société ne pourra pas faire l'économie d'une nouvelle

procédure pour être autorisée à stocker plus de matériaux. »

L'avis de l'expert doit maintenant arriver sur le bureau du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires, qui l'examinera et transmettra une proposition d'arrêté au préfet de Charente. Ce dernier pourra alors émettre un avis favorable pour autoriser l'activité ou défavorable pour l'interdire. Mais la solution la plus probable semble pour l'heure un avis favorable avec réserves, qui obligerait l'entreprise à entreprendre des modifications sur sa gestion de l'amiante. **Jonathan Guérin**



Hier, Claude Mannalin a rencontré le commissaire enquêteur. ARCHIVES « SO »

CHÂTEAUBERNARD

Souvenirs d'écoliers



Les anciens élèves des écoles du bourg et de la Combe des Dames partagent une soirée. PHOTO S.B.

« C'est un plaisir de se retrouver. Nous évoquons des souvenirs », salue Yves Turplais qui a fréquenté l'école de Châteaubernard. Il ne s'est pas fait prier longtemps, tout comme sa sœur Maude, pour venir partager une soirée festive, ce samedi 3 octobre, dans la petite salle du Castel. L'initiative revient à l'association Les Castel'Amis de

Jules et Pablo, une amicale d'anciens élèves des écoles du bourg et de la Combe des Dames. Annie Broussaudier, la présidente tient à cette rencontre annuelle ouverte à tous qui se décline sous forme de dîner dansant. On répond à l'invitation en fratrie dans la famille Montaroux où ils étaient six enfants scolarisés à Châteaubernard

tout comme les frères et sœurs Groo où trois d'entre eux ont fait le déplacement. Au détour des tables certains anciens élèves forment désormais de jolis couples : Gina et Bernard Fraïoli, Jean-Luc Meunier et Armelle Gauvain etc. De précieux instants en somme que tous ont savourés.

Sandra Ballan